

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1349

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une dangereuse pléthore

L'AN PASSÉ, le radical bernois Marc Suter avait pris le Conseil national par surprise et convaincu une mince majorité de taxer les énergies fossiles. Le produit de cette taxe devait servir à la promotion des énergies non renouvelables. Mais le Conseil des États, prévenu, n'avait pas suivi.

Au cours de la présente session, la Chambre du peuple a confirmé sa décision à une nette majorité. Et les chances de voir les sénateurs se rallier paraissent bonnes. Comment expliquer cette soudaine conversion écologique de députés d'habitude plus soucieux de la compétitivité des entreprises helvétiques?

Non, il n'y a pas eu de miracle. Au-delà des partis pris idéologiques, les intérêts matériels ont prévalu. La communauté de travail «Solar 91» a patiemment travaillé au corps les parlementaires bourgeois, leur faisant miroiter les subventions à venir. C'est ainsi que même des députés de l'UDC ont flanché en pensant à la mise en valeur des forêts ou au soutien aux installations éoliennes. Mais surtout les députés des cantons alpins ont fait pencher la balance, alléchés par la promesse d'une aide au renouvellement technique des usines hydro-électriques. Car la libéra-

lisation prochaine du marché de l'électricité risque de mettre en difficulté plus d'un producteur et de nuire à l'économie des cantons hydrauliques.

La récente décision du Conseil national paraît raisonnable, aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique. Elle s'inscrit malheureusement dans une longue suite de projets qui tous visent à prélever une taxe sur l'énergie pour des motifs aussi variés que louables: taxe sur le CO² pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère, sur l'huile de chauffage, réforme fiscale écologique à l'horizon 2007 pour

financer les assurances sociales.

Abondance de biens nuit. Cette foison d'idées ne peut qu'effrayer le souverain et faciliter la tâche des opposants qui déjà s'empres- sent de calculer l'addition, fausse mais parlante pour l'opinion publique.

Pour que le succès enregistré devant le Conseil national ne soit pas éphémère, il

est urgent de mettre un peu d'ordre dans ce dossier, de fixer des priorités et d'établir un calendrier.

Sans quoi la fiscalité écologique risque fort d'être perçue comme un moyen détourné d'augmenter les impôts, et par là même de sombrer corps et biens. JD

Au-delà des partis pris idéologiques, les intérêts matériels ont prévalu.

Même des députés de l'UDC ont flanché en pensant à la mise en valeur des forêts ou au soutien aux installations éoliennes